

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT #2024-10

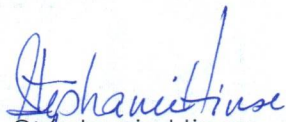
TRAITEMENT DES ÉLUS

Avis est par les présentes donné par la soussignée, que le *Règlement 2024-10 – Traitement des élus* a été adopté lors de la séance extraordinaire tenue le 9 décembre 2024.

Ce règlement a pour effet d'établir la rémunération et l'allocation de dépenses des élus.

Le règlement est disponible au bureau de la municipalité durant les heures d'ouverture ou sur le site internet de la municipalité.

Donné à Saint-Célestin, ce 10<sup>e</sup> jour de décembre 2024.

  
Stéphanie Hinse

Directrice générale et greffière-trésorière